## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

74018

Objet

COMPLEXE HIPPIQUE Travaux d'assainissement MARCHE E.G.O.B.

DATE DE CONVOCATION

26 Janvier 1974

DATE D'AFFICHAGE

26 Janvier 1974

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 24

## Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

soixante quatorze

L'An mil neuf cent le Premier Février

a 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M

Etalent présents: MM de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL; BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, RIVIERF, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU, BARDE, DELAIR, TAP, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUCHET par M. TETARD M. NAULIN par Me BARDE

Absents : MM. MM. DOMECQ, BERLAND,

M Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

N. le apporteur expose :

Le parachèvement des abords ou Complexe Mippique nécessite l'exécution de traveux d'assoinissement.

L'entreprise Générale léronnaise du Dâtiment s/notamment exécuté les travaux de gros-ocuvre du Lomplexe, accepte de réaliser l'opération précitée.

M. le l'apporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononce; favorablement pour solliciter de l'Autorité de Tutelle l'autorisation de traiter de gré à pré avec cets entreprise.

to a said start I had

ut l'exposé de . le lapporteur,

Vu le code des sarchés publics et notamment les articles 308 et 310.

Vu le ,projet de marché susceptible d'intervenir entre la Ville et l'intreprise &.G.O.B.

Considérant l'urgence et la nécessité de procéder à l'exécution des travaux précités :

- de solliciter de l'Autorité de Tutelle l'autorisation pour la Collectivité de traiter de gré à gré avec la S.A. L.D.D.B. dont le siège social est à ECYAN Tone Industrielle, pour l'execution de travaux d'assainissement dans le cadre du parachèvement des abords du Complexe Hippique.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec cette entreprise, le montant du marché à intervenir étant estimé à la somme de TRENTE CINU MILLE FRANCE (35.000 F.) hors taxe, soit QUARANTE ET UN MILLE CENT ACURANTE FRANCE (41.160,00 F.) T.T.C. sous réserve de l'accord préslable de l'Autorité de Tutelle, sollicité ci-dessus.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédite à reporter du Eudget Supplémentaire de l'exercice 1.73, chapitre 350-27, article 2307.7, d'une part, sur les crédits à inscrire au chapitre 350 article 2500 du Eudget Frimitif de l'exercice 1974, d'autre part.

Pait et délibéré, les jour mois et au susdits unt signé ou régistre u., les émbres présents

APPROUVÉ
REGIEFERT-VINER IN 24 AVRIL 1974
Lo Sous-Préfes

Prive EXTRAIT COMPOSITE

Prive Maire

1 44 Joint Malague.

The state of the s